Image not found or type unknown

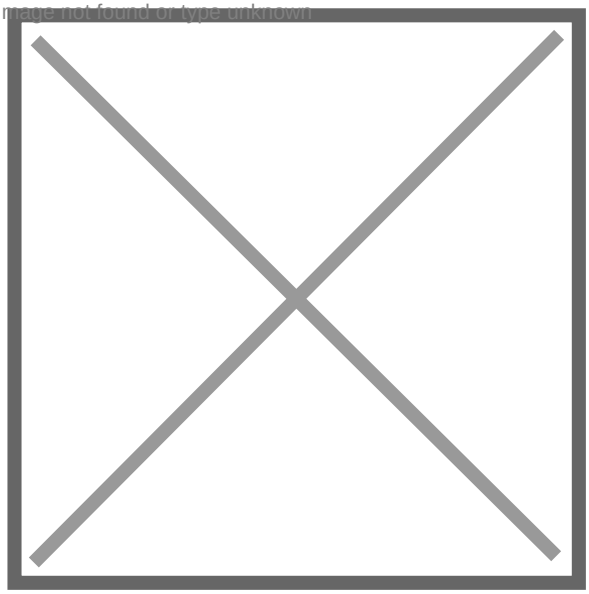

Relier deux parties privatives

Par **clall**, le **26/02/2016** à **11:11**

Bonjour,

Dans une petire résidence, je possède deux lots privatifs: un appartement du 2è et dernier étage et des combles au dessus avec servitude : possibilité pour les autres copropriétaires d'accéder aux combles pour vérification et surveillance (charpente,...). Deux possibilités d'accès aux combles: soit un escalier hélicoidal dans l'appartement, soit un escalier dans la cage (prolongement de l'escalier existant qui s'arrête au niveau du 2ème). Les 3 autres copropriétaires ont tous signé le même règlement de copropriété (en 2002) précisant mon droit de faire une surface habitable dans le lot: combles. Or à plusieurs reprises, il y a toujours eu refus de mes demandes d'accord pour poser un escalier à mes frais pour l'accès aux combles. Une procédure TGI est en cours, pensez vous que je risque d'avoir un refus des juges pour relier mes parties privatives ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés